

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 01 mai 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2017-04-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le dix-huitième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 314-2017.

Projet de règlement 314-2017

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés, dans la zone à dominance institutionnelle numéro 319, les usages commerciaux de bureaux, de services, de vente au détail et d'imprimerie, tout en les assujettissant à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Le projet de règlement n° 314-2017 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

M. Gérard Landry	Est-ce que le règlement est accepté ?
------------------	---------------------------------------

Aucune autre question n'étant formulée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 315-2017.

Projet de règlement 315-2017

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de contrôler la qualité de certains projets et les caractéristiques physiques de leur implantation;

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2017-04-142

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2017, avec les modifications suivantes :

REPORTER :

Les items 15.5 et 15.6

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-143

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2017.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 avril 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2017 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016.

Suite à l'avis donné par la greffière et publié le 12 avril 2017 dans le Journal La Pensée de Bagot, madame Sylvie Guay, trésorière, dépose les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2016 conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les Cités et Villes. Elle fait également la présentation d'un résumé des activités financières de l'exercice.

Le conseil prend acte.

Monsieur le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

Aucune question posée.

Monsieur le maire ainsi que les membres du conseil remercient la trésorière, madame Sylvie Guay, pour la présentation des états financiers, tous les directeurs de service et l'équipe de direction pour l'excellent travail de la dernière année.

CORRESPONDANCE.

Rs.2017-04-144

DEMANDE DE LA FONDATION DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Fondation Daigneault-Gauthier tiendra son défi cycliste le 11 juin 2017 et fait une demande à la Ville pour le prêt d'équipements;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter de prêter à la Fondation Daigneault-Gauthier les équipements suivants, à savoir : 15 tables, 15 chaises, signaleurs manuels orange (flags, le plus possible), une trousse de premiers soins, une planche dorsale, des dossards de sécurité, 4 camions (pick-up de la ville avec flash) sans conducteur, 4 gros cônes orange. De plus, la fondation demande l'accès au chalet principal et que les toilettes soient déverrouillées dès 7 h, avoir l'accessibilité à l'eau et aux robinets, le préau exclusif au défi pour le départ seulement (sans chapiteau en avant), chevalet avec flèche qui pointe à droite, 3 arrêts-stop manuels (style brigadier), un frigo disponible pour le lait au chocolat, pour la tenue du défi cycliste qui aura lieu le 11 juin 2017, **SAUF les 3 toilettes sèches, compte tenu que la Ville possède de nouvelles installations ainsi que les 5 cannettes de peinture pour asphalte.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-145

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD MARTIN.

Attendu que madame Lucie Robertson soumet une demande à la Ville pour utiliser le préau au parc Donald Martin pour y donner des cours d'obéissance pour chiens (en laisse), pour une durée de 8 semaines, soit les mardis soirs de 18h à 19h, du 25 avril au 13 mai 2017;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville refuse la demande de madame Robertson et invite cette dernière à utiliser le parc canin, conçu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ST. FRANCIS DE RICHMOND - COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS.

L'école primaire St. Francis de Richmond a entrepris un projet pour nouveau parc-école et que le comité du parc-école St. Francis soumet une demande d'aide financière à la Ville d'Acton Vale.

Le conseil en prend acte.

Rs.2017-04-146

INVITATION AU GALA DISTINCTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du conseil au Gala Distinction de la région d'Acton qui se tiendra le samedi 6 mai 2017 au Centre sportif d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 362.16 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à la Chambre de commerce pour que TROIS (3) personnes assistent au Gala Distinction qui se tiendra le samedi 6 mai 2017. Le coût des billets est 120.72 \$ par personne pour le souper et la soirée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-147

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR SÉBASTIEN RICHER.

Attendu que monsieur Sébastien Richer a déposé une demande à la Ville, en février 2014, afin de faire installer des feux sonores pour personnes avec une déficience visuelle, à l'intersection de la des Routes 116 et 139;

Attendu que monsieur Richer souhaite réitérer sa demande suite à la parution de l'article dans le Journal La Pensée de Bagot, édition du 29 mars 2017, qui mentionnait que le remplacement des feux de circulation à ladite intersection était prévu pour l'automne 2017;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que l'installation des feux sonores était incluse dans la demande faite par la Ville auprès du ministère et que le processus suit son cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-148

DEMANDE DE COMMANDITE DU CENTRE RESSOURCES-FEMMES DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que le Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton tiendra son évènement bénéfice annuel 2017, le samedi 17 juin prochain à la Salle

Laurent-Paquin et que cette année, les organisateurs offrent un concept unique alliant humour et conférence, mettant en vedette Chantal Fleury, humoriste-ricaneuse;

Attendu que la Ville est sollicitée pour devenir partenaire majeur de cette soirée, soit par une commandite;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton à titre de contribution pour l'évènement bénéfice annuel 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION AU 2^E SOUPER DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

Le Club des Lions d'Acton Vale invite les membres du conseil à son 2^e souper crabe des neiges et steaks pirates qui se tiendra le samedi 6 mai 2017 au centre Marcelle-Bertrand.

Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2017-04-149

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2017.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n^o 314-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 069-2003 ».

Le conseiller Patrice Dumont vote contre la présente résolution.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

Rs.2017-04-150

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT ESTRIE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2012 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2013.

Attendu que la municipalité d'Acton Vale est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013;

Attendu que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Attendu qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité d'Acton Vale y a investi une quote-part de 9 959 \$ représentant 7.97 % de la valeur totale du fonds.

Attendu que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Attendu que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale demande que le reliquat de 67 288.26\$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Attendu qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute

réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013;

Attendu que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Acrouette et il est résolu :

D'obtenir de l'assureur BFL Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service incendies – Mars;
- b) Cahier d'enregistrement – Règlement 310-2017 « Règlement décrétant un emprunt de 3 690 939 \$ et une dépense de 5 719 954 \$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable, usées et pluviales et des travaux de voirie sur la rue Cardin, entre la 3^e Avenue et la rue Roy, sur la rue Cushing, entre la rue Daigneault et de la rue d'Acton, sur la rue Bouvier, entre la rue de Roxton et la rue Notre-Dame et sur la rue Fortier, entre la rue d'Acton et la rue Brousseau ».

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2017-04-151

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – INTERSECTION D'ACTON ET DE ROXTON.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a rencontré le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec relativement aux feux de circulation et pour des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et pluvial, à l'intersection des rues d'Acton (route 116) et de Roxton (route 139)

Attendu que le MTMDET confirme les travaux d'infrastructures pour l'aqueduc, l'égout et le pluvial, la reconstruction et la reprise de la gestion des feux de signalisation à cette dite intersection ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'engage à effectuer la construction des trottoirs prévus à cet endroit, et aider dans le processus de la gestion des accès selon les emprises du MTMDET ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale et le maire à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'entente à intervenir avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-152

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COORDONNATRICE — BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2017-2018 ».

Considérant que les demandes d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications se font maintenant en ligne;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications exige pour l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* une résolution municipale désignant le responsable de la bibliothèque, madame Sophia Bédard, comme personne contact pour déposer cette demande;

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu que la Ville d'Acton Vale autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* et de désigner madame Nathalie Ouellet, directrice générale, comme mandataire et signataire aux fins de ce projet et madame Sophia Bédard comme personne-contact.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-153

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la fête nationale aura lieu le vendredi 23 juin 2017;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le récréologue à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la fête nationale le 23 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-154

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le Directeur des services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour des travaux de réfection des terrains de tennis.

Adoptée à l'unanimité conseillers présents.

Rs.2017-04-155

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE – FESTIVAL RÉTRO-COUNTRY D'ACTON VALE.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, au Club Optimiste d'Acton Vale pour l'organisation d'un festival Rétro-Country d'Acton Vale du 12 au 16 juillet 2017;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club Optimiste d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-156

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MARTIN RIVARD À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que le festival Country-Rétro aura lieu du 12 au 16 juillet 2017 dans le stationnement du Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser monsieur Martin Rivard à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du festival Country-Rétro du 12 au 16 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item 15.5 est reporté à une séance ultérieure.

...L'item 15.6 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2017-04-157

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. MARTIN CHAGNON).

Attendu que monsieur Martin Chagnon désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande

d'autorisation de lotissement;

Attendu que monsieur Chagnon désire acquérir une partie du lot 3 535 745, propriété de messieurs Roger et Rolland Robertson, d'une superficie de 13.98 hectares, afin d'augmenter sa superficie agricole;

Attendu que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-158

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003.

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville d'Acton Vale souhaite modifier son règlement de zonage 069-2003, concernant l'installation des *MégaDômes* pour le parc industriel;

Attendu que présentement, pour obtenir l'autorisation d'installer un *MégaDôme*, une demande de dérogation mineure doit être déposée au Comité Consultatif d'Urbanisme, soumis, par la suite, à l'approbation du conseil;

Attendu que le Conseil municipal souhaite autoriser l'installation de ces *MégaDômes* dans le parc industriel seulement;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage numéro 069-2003, pour que soit permis l'installation des *MégaDômes* pour le parc industrie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-159

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE RÉPONSE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC.

Attendu que la Société en commandite Gaz Métro a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'agrandissement d'un poste de vanne, situé sur le lot 2 329 614 du cadastre du Québec, afin d'y construire une gare de raclage;

Attendu qu'en vertu l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, comporte l'obligation, pour la municipalité locale, lorsque la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, d'inclure dans sa résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale certifié qu'aucun espace approprié n'est disponible ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole, compte tenu qu'il est impossible d'implanter la gare de raclage (installation hors terre clôturée et raccordée au réseau de tuyauterie souterrain existant) en zone non agricole, puisqu'elle doit être connexe aux infrastructures existantes (poste de vanne).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 22.

M. Gérard Landry	Demande si nous inscrivons les proposeurs et les secondeurs à chaque résolution.
------------------	--

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20; 25)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date